



# Pourquoi la Suisse a inscrit la formation musicale dans sa Constitution

*La pratique de la musique est un facteur essentiel de compétitivité.*

**S**a fête annuelle se tiendra dimanche 21 juin, jour du solstice d'été. Le slogan officiel, « *Faites de la musique, Fête de la musique* », est certes difficilement traduisible dans d'autres langues. La création de Jack Lang, qui remonte à 1982, alors qu'il était ministre de la Culture, n'en a pas moins essaimé aujourd'hui dans 130 pays. Succès planétaire.

La Suisse, industrielle et prospère à rendre ses voisins verts de jalousie, a fait encore mieux : elle vient d'inscrire l'enseignement et la pratique de la musique dans sa Constitution ! « *La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes* », stipule l'article 67a du texte fondateur du pays. Notons que son préambule commence par ces mots : « *Au nom de Dieu Tout-Puissant ! Le peuple et les cantons suisses conscients de leur responsabilité envers la Création...* »

Voilà qui n'est pas banal, ni dans la forme ni dans le fond. C'est d'ailleurs unique au monde. Une telle initiative mérite à tout le moins considération, venant d'un pays dont la richesse nationale par habitant est le double de la nôtre, qui connaît le plein-emploi (à peine 3,3 % de la population active en

chômage), et qui rémunère deux à trois fois plus ses salariés que chez nous, à qualification égale. Au point que chaque jour 150 000 Français franchissent la frontière pour bénéficier de cette manne que leur prodigue la Confédération helvétique.

L'inscription de la musique dans le socle constitutionnel n'émane aucunement d'un comité Théodule des programmes éducatifs qui se serait entiché de solfège. L'idée a fait l'objet de débats approfondis et reçu la consécration d'une votation populaire du pays entier. Le 23 septembre 2012 les citoyens helvètes se sont ainsi vu poser la question : « *Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes ?* » Ils y ont répondu affirmativement à plus de 72 %. Leur volonté a donc été transcrite dans la Constitution de la Confédération.

Et pour que cela ne reste pas un vœu pieux, un programme pluriannuel 2016-2020 sera voté dans les prochains mois par le Parlement. Le projet existant souligne que « *le chant et la pratique active de la musique permettent de vivre des émotions intenses et stimulent les compétences créatives, émotionnelles, intellectuelles et sociales des jeunes personnes* ».

Promouvoir « les compétences créatives » ? C'est devenu une obsession aux États-Unis ; on ne



**LIBRES  
ÉCHANGES**  
JEAN-PIERRE ROBIN

compte plus les études expérimentales sur le développement des « capacités cognitives » lié à la pratique musicale, active ou passive. Même les organisations économiques internationales s'y mettent. L'OCDE, que l'on n'attendait pas dans ce registre, vient de publier un rapport intitulé « L'art pour l'art ? L'impact de l'éducation artistique. » Ce qui signifie que loin d'être un univers enchanteur clos sur lui-même, le monde de l'art a des retombées énormes sur les autres activités. Et pas seulement en termes pécuniaires directs, ce qu'on nous répète à satiété de façon bête et vulgaire en France, sous prétexte que « la culture crée des emplois, que les festivals sont essentiels pour le tourisme », etc.

Comme l'explique Barbara Ischinger, directrice de l'éducation et des compétences à l'OCDE, l'enjeu est bien plus fondamental. « *Les compétences sont en passe de devenir la principale monnaie d'échange internationale du XXI<sup>e</sup> siècle. L'éducation doit notamment mettre l'accent sur les compétences qui favorisent l'innovation au sein de nos sociétés et de nos économies : créativité, imagination, communication et travail en équipe... L'éducation artistique est particulièrement bien placée pour favoriser ces compétences* », dit-elle.

La musique plus que toute autre forme d'art, et les « musiques savantes » de l'Europe, de l'Iran ou de l'Inde encore plus, sont aptes à développer de telles qualités. L'OCDE cite Igor Stravinsky, l'un des compositeurs les plus populaires et ori-

gnaux du XX<sup>e</sup> siècle, déclarant que la musique « *c'est un peu comme la pensée mathématique et les rapports mathématiques* ».

Voilà pourquoi les petits Suisses sont encouragés à développer une activité musicale, gage d'attention, de concentration, de précision, de travail collectif, et qui associe pensée abstraite et geste physique. Autant de qualités que l'on retrouve sans conteste déjà dans l'économie helvétique, réputée pour la qualité et le design exceptionnels de ses produits. De même que la Suisse se distingue par la simplicité et l'efficacité de ses modes de fonctionnement : ne parvient-elle pas à concentrer en 150 pages son Code du travail, quand il en faut vingt-cinq fois plus en France ?

Au moment où l'Hexagone est englué dans des querelles scolaires affligeantes, il ne faut pourtant pas désespérer. Notre pays s'est trouvé, autrefois, à la pointe de la réflexion développée actuellement à l'OCDE et que la Suisse met de façon spectaculaire en application. Au début de la III<sup>e</sup> République après la défaite de 1870 contre la Prusse, la France s'est en effet reconstruite moralement à deux niveaux. Avec les fameuses réformes de l'enseignement de Jules Ferry (1881-1882) que personne n'a oubliées. Mais également par une politique musicale délibérée et beaucoup moins connue. La musicologue américaine Jann Pasler le rappelle dans un ouvrage fort original, *La République, la musique et le citoyen 1871-1914*. On en garde d'ailleurs la trace architecturale dans les milliers de kiosques à musique qui datent de cette époque (tous n'ont pas été détruits). Un autre temps assurément. Les « élites » politiques d'alors allaient au concert et n'étaient pas obsédées par leur « vraie passion pour le foot », selon la rengaine d'aujourd'hui.

Loin d'être un univers clos sur lui-même, l'activité musicale a des retombées considérables sur l'économie car elle favorise les compétences créatives et d'innovation, souligne l'OCDE dans un rapport consacré à l'éducation artistique



ALTA OOSTHUIZEN - FOTOLIA